

NOTES ET DOCUMENTS

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **18 (1916)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La leçon d'ouverture a été dédiée à l'œuvre de Poincaré. Deux autres conférences de l'éminent géomètre ont eu lieu ensuite à Bologne et à Gênes, sur l'invitation de ces Universités.

M. F. GERBALDI, professeur à l'Université de Pavie, a été nommé membre du R. Istituto Lombardo.

M. G. SCORZA, professeur de Géométrie projective et descriptive à l'Université de Parme, a été promu professeur ordinaire. Pour la prochaine année scolaire, il sera transféré à l'Université de Catane pour le même enseignement.

Suisse. — M. R. FUETER a été nommé professeur de Mathématiques à l'Université de Zurich, en remplacement de M. E. Zermelo, qui prend sa retraite pour raison de santé.

Nécrologie.

On annonce la mort du prince GALITZINE, membre de l'Académie des sciences de Péetrograde et directeur de l'Observatoire.

M. ERIC GÉRARD, directeur de l'Institut électrotechnique de l'Université de Liège, est décédé, à Paris, le 28 mars 1916, dans sa soixantième année.

M. ERNEST MACH, professeur émérite de l'Université de Vienne, est décédé le 22 février 1916, à l'âge de 78 ans.

M. K. SCHWARZSCHILD, directeur de l'Observatoire de Potsdam, est décédé le 11 mai 1916, à l'âge de 42 ans.

M. W. VOGT, professeur extraordinaire à l'Université de Heidelberg, est tombé à la guerre, le 3 mars 1916, à l'âge de 32 ans.

NOTES ET DOCUMENTS

Institut mathématique des époux Mittag-Leffler ¹.

Extrait du Testament dressé et signé le 16 mars 1916 par G. Mittag-Leffler et Signe Mittag-Leffler, née af Lindfors.

« Nous soussignés, modifiant le testament mutuel dressé entre nous le 6 janvier 1883, déclarons ici notre dernière volonté, qui est de léguer tous nos biens, pour lui revenir après notre mort à tous deux, à une fondation qui prendra le nom de :

INSTITUT MATHÉMATIQUE DES ÉPOUX MITTAG-LEFFLER.

Cet institut aura pour tâche de conserver aux mathématiques *pures* et de développer encore, dans les quatre pays scandinaves, Suède, Danemark,

¹ Voir *L'Enseign. mathém.* du 15 mars 1916, p. 130-132.

Finlande et Norvège, mais tout particulièrement en Suède, la position qu'elles y occupent aujourd'hui, comme aussi de faire connaître et estimer à sa juste valeur, en dehors de leurs frontières, l'apport de ces pays dans la sphère la plus haute de la vie de l'esprit.

Nous proscrivons expressément, dans l'accomplissement de cette tâche, toute considération autre que celles qui viennent d'être indiquées. Il ne devra être tenu compte, par conséquent, ni des relations personnelles d'amitié, ni du désir de prêter, à qui que ce soit, dans des circonstances difficiles, un appui précuniaire. Il ne devra pas être tenu compte davantage de vœux ou de besoins pratiques, de questions d'examen, des opinions politiques, ou de considérations qui pourraient être tirées de sciences autres que les mathématiques *pures*.

L'Institut s'acquittera de sa tâche :

1^o En vouant des soins attentifs à l'entretien et à l'enrichissement de la bibliothèque mathématique du soussigné G. Mittag-Leffler, avec tout ce qui y appartient en fait de manuscrits, de portraits, de collections de famille, de souvenirs de famille et d'autres objets.

La bibliothèque continuera d'être déposée dans la grande villa de pierre, sise dans notre propriété du quartier n^o 16, dit Midgard, à Djursholm, et ne devra être incorporée à aucune autre collection de livres. La villa a été édiflée et aménagée en vue de servir de local à la bibliothèque et contient, à cet effet, plusieurs chambres de travail où les chercheurs pourront utiliser en toute tranquillité les ressources de la bibliothèque.

La partie peu considérable de la villa servant actuellement de logement sera, après notre mort, également affectée à la bibliothèque.

La bibliothèque sera ouverte à tous les mathématiciens, mais, pour éviter des abus, sur autorisation du président du comité directeur ou du directeur de l'Institut. Les livres ne pourront pas être emportés au dehors et ne devront être utilisés que dans les locaux de la bibliothèque.

2^o En accordant des bourses, pour des études dans leur pays ou hors de leur pays, à des jeunes gens des deux sexes appartenant aux quatre pays susnommés et ayant fait preuve d'aptitudes réelles pour les recherches et les découvertes dans le domaine des mathématiques *pures*.

En outre, les ouvrages d'une importance jugée supérieure à la moyenne, ayant pour auteurs des ressortissants de ces quatre pays, pourront faire l'objet d'une distinction, qui consistera en une médaille d'or, du même module et du même titre que la petite médaille Nobel et, tant que des exemplaires s'en trouveront disponibles, en une série aussi complète que possible des *Acta Mathematica*, dont les volumes, munis d'une belle reliure, porteront le nom de l'auteur couronné.

3^o En décernant des prix pour les découvertes réellement dignes de ce nom dans le domaine des mathématiques *pures*. Ces prix devront être donnés sans égard à la nationalité du lauréat. Celui-ci pourra appartenir à n'importe quel pays, et les ressortissants des quatre pays scandinaves ne jouiront, sur ce point, d'aucun privilège. Le prix ne devra être décerné que pour une découverte apportant des idées neuves d'une portée telle que la science en reçoive une nouvelle impulsion. Il est désirable, toutefois, que le prix puisse être décerné une fois au mois tous les six ans. Ce prix consistera en une médaille d'or grand module artistement exécutée, et en un diplôme d'un caractère également artistique, motivant scientifiquement l'attribution du prix ; enfin en une série aussi complète que possible des *Acta Mathematica*,

dont les volumes, munis d'une solide et belle reliure, porteront le nom du lauréat. Celui-ci sera invité à se rendre personnellement à Djursholm, afin d'y recevoir le prix. Il touchera, à cet effet, une indemnité de voyage convenable, dont le montant sera fixé chaque fois. Le prix lui sera remis au cours d'une cérémonie solennelle organisée dans la grande salle de la bibliothèque.

4^o Lorsque les revenus annuels de l'Institut dépasseront le montant ci-dessous indiqué, il pourra être créé, outre le poste de directeur, d'autres emplois rétribués, dont les titulaires auront pour tâche d'exercer une activité de plume et d'enseignement exclusivement scientifique, dans le domaine des mathématiques *pures*.

Aux dispositions qui précèdent, s'ajoutent les suivantes :

A. Le Comité directeur de l'Institut se composera des membres suédois de la première classe (mathématiques pures) de l'Académie Royale des Sciences, ainsi que, pendant leur vie, de MM. les professeurs Ivar Fredholm et N.-E. Nörlund. Sera, en outre, de droit membre du Comité, le directeur ci-dessous nommé. Le Comité pourra s'adjoindre aussi, pour une période plus ou moins longue, tel mathématicien suédois, réellement éminent, qui partagerait entièrement les idées qui nous ont dirigés mais n'appartiendrait pas encore à la première classe de l'Académie des sciences. Pourra également être adjoint au Comité un mathématicien appartenant à l'un des trois autres pays scandinaves et remplissant les mêmes conditions.

B. Dès que faire se pourra, il sera fait appel, pour occuper le poste de directeur scientifique et d'administrateur de l'Institut, à un mathématicien, d'un rang éminent, paraissant particulièrement qualifié pour cette charge, et dont l'activité devra s'exercer entièrement dans les limites de ses recherches scientifiques personnelles et tendre, en même temps, au but poursuivi par l'Institut. Il devra, par suite, assister de ses conseils tous ceux qui voudront se livrer à des études scientifiques à l'Institut. Il devra également, lorsqu'il y aura avantage à le faire, mais toujours dans un but exclusivement scientifique, faire des cours pour un nombre limité d'auditeurs réellement doués et prenant un vivant intérêt à ses leçons.

Au point de vue matériel, il devra lui être fait une situation plus avantageuse que celle d'aucun professeur de mathématiques dans l'une des Universités des quatre pays scandinaves. Il devra être domicilié à Djursholm et, si possible, dans le voisinage immédiat de la bibliothèque. Une indemnité de logement lui sera allouée aussi longtemps qu'une habitation spéciale ne pourra pas être aménagée à son usage. Sa nomination aura lieu, sur présentation du Comité directeur, par Sa Majesté le Roi, si, comme nous osons l'espérer, Sa Majesté daigne y consentir.

.....

E. Tous les six ans au moins, l'Institut célébrera sa séance solennelle. Les mathématiciens des quatre pays scandinaves recevront une invitation personnelle à y assister. Nous osons croire que, eu égard à l'importance de l'Institut pour ces pays, et à moins d'empêchement majeur, tous tiendront à se rendre à cette invitation.

Il serait désirable que le jour de la cérémonie fût choisi de manière à coïncider avec la date de la réunion à Stockholm du congrès des mathéma-

ticiens scandinaves. A cette occasion, il sera donné communication d'un rapport sur l'activité de l'Institut depuis la précédente séance solennelle. La cérémonie devra revêtir un caractère de solennité qui mette en pleine lumière la mission élevée des sciences mathématiques ainsi que le but assigné à l'activité de l'Institut.

En terminant, je soussigné, G. Mittag-Leffler, tiens à déclarer que le modèle que j'ai eu devant les yeux, pour l'Institut fondé par ma femme et par moi, est l'Institut Pasteur à Paris. Mieux qu'aucune université et qu'aucune académie actuelle, en effet, cet Institut me paraît avoir rempli la mission d'un établissement appelé à être exclusivement un foyer de recherches scientifiques. Les universités ont partout, à côté de leur tâche scientifique, celle — qui nuit souvent et singulièrement à la première — de former des maîtres et des fonctionnaires. Quant aux académies, qui répondaient le mieux jadis aux exigences purement scientifiques, elles souffrent de deux inconvénients : d'une part, l'activité propre de leurs membres s'exerce, en général, hors de leur sein, et d'autre part, même dans les cas exceptionnels où il en est autrement, il leur manque le stimulant que le savant trouve, pour ses investigations, dans l'obligation de guider ou d'assister d'autres chercheurs. Notre Institut n'est pas rattaché à un établissement où des recherches expérimentales pourraient être poursuivies, mais par contre, — ce qui est conforme aux besoins des mathématiques pures — à une bibliothèque spéciale d'une grande richesse.

Avec de la bonne volonté, on trouvera dans notre pays de suffisantes possibilités pour la création et l'organisation d'instituts pour les sciences naturelles, tandis que bien peu de gens, en dehors des spécialistes, comprennent l'importance et la mission des mathématiques pures. C'est la raison pour laquelle le soussigné, G. Mittag-Leffler, a toujours désiré pouvoir fonder un institut comme celui que nous espérons avoir établi par ce testament.

Notre testament doit son origine à la vivante conviction qu'un peuple qui n'accorde pas aux mathématiques un rang élevé dans son estime, ne sera jamais en état de remplir les plus hautes tâches civilisatrices et de jouir, par suite, de la considération internationale qui, elle aussi, constitue à la longue un moyen efficace de conserver notre situation dans le monde et de sauvegarder notre droit à vivre notre propre vie.

.....

Le testament contient finalement des prescriptions en vertu desquelles l'Institut doit entrer en activité dès la mort de G. Mittag-Leffler, sous réserve de certains avantages dont la jouissance viagère est assurée à Madame Signe Mittag-Leffler, et, de plus, des dispositions relatives à l'administration des biens, à quelques petites rentes viagères et autres allocations. »
